



Tencin 2020



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N° 9

OCTOBRE 2023

LE MOT DU MAIRE



CIVISME ET INCIVILITÉS

Les actes d'incivilité sont en augmentation sur notre commune : vitesse excessive, stationnement gênant, nuisances sonores, feux interdits, déchets laissés çà et là, déjections canines, petites dégradations, circulation en sens interdit, circulation sur piste cyclable...

Ces comportements inciviques, insupportables pour nos concitoyens, génèrent un surcroît de travail pour nos employés municipaux et des dépenses supplémentaires pour la commune dont les sommes dépensées pourraient être affectées à un meilleur usage.

Le simple respect des règles de vie en société permettrait d'éviter ces désagréments.

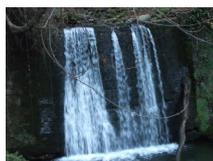
Je vous laisse méditer sur deux définitions relevées sur le site WIKIPEDIA :

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté.

Civisme : ensemble des qualités propres au bon citoyen. Le civisme fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public.

Alors, un petit effort !

François Stefani



Attention aux frelons

Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen?

Le frelon asiatique se multiplie et est un prédateur de nos abeilles mais aussi un danger pour nous.

Il ne faut pas le confondre avec le frelon européen (appelé aussi "Vespa crabo") qui, lui, est peu agressif avec l'homme, sort à la tombée de la nuit, a le corps jaune et la tête rouge et noire.

Fabriquer un piège 100 % "récup"

Une action préventive plutôt que curative.

La période de février à avril est cruciale pour intervenir en piégeant les futures reines... Et pourquoi pas, avec un piège à faire soi-même!

Pas besoin de faire compliqué ! Prendre une bouteille d'eau en plastique, découper le haut ; mettre cette partie à l'envers de façon à avoir une sorte d'entonnoir. Ensuite, prendre une seconde bouteille que vous encastrez sur le dessus.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



L'appât recommandé ? Alcool et sucre

L'alcool et le sucre, les frelons en sont friands (contrairement aux abeilles), et ce, quel que soit l'alcool et quel que soit le sucre (pas de miel, bien sûr, cela attirerait les abeilles...).

Vin blanc, bière, sirop de grenadine, cassis... À chacun son cocktail qui fera mouche ! Là-encore, faire simple.

Où l'installer ?

S'il reste un nid de frelons de l'an passé dans votre jardin, commencez par-là, car c'est ici que les fondatrices vont venir. Selon la taille de votre jardin, placez un ou plusieurs pièges. Calez-les bien pour éviter qu'un animal ne les renverse. On

peut les suspendre à un arbre ou les poser.

Les nids primaires se développent à hauteur d'homme, ou d'enfant (sous une table, le toit d'un garage, dans une haie...).

Enfin, quand le liquide commence à être pâteux, c'est le moment de le changer.

Faire attention au nid !

Ne vous approchez jamais d'un nid habité : le frelon présente un danger, surtout près de son nid. Les nids peuvent se trouver dans des endroits protégés comme dans le garage, la cabane à outils, le rebord d'une véranda ou d'un balcon.



Tout savoir sur la pyrale du buis, cet insecte vorace !

Qu'est-ce que la pyrale du buis et d'où vient-elle ?

De son vrai nom *Cydalina perspectalis*, la pyrale du buis est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale. Installée depuis 2007 en Europe, la pyrale du buis est un papillon colonisateur et à prolifération rapide se nourrissant de buis.

Les femelles pondent en moyenne entre 200 et 300 œufs par ponte, qui éclosent sous 48h. La pyrale du buis mue 4 fois dans sa vie et devient de plus en plus grosse et affamée.

Au **1^{er} stade** les chenilles mesurent 3 mm et sont à peine visible. Elles se nourrissent de la cuticule sous la feuille du buis.

Au **2^e stade** elles commencent à ronger le dessus et le dessous des feuilles. C'est alors que l'on peut observer de multiples fils, tissés par les chenilles qui leur permettent de se protéger et de circuler parmi les branches.

Ensuite, au **3^e stade** les pyrales du buis sont capables de manger entièrement les feuilles.

Puis arrive le **4^e stade** où les chenilles dévorent toute la verdure puis quand elles ne trouvent plus rien, elles s'en prennent à l'écorce. Elles atteignent alors leur taille maximale, 4 cm au bout d'un mois de vie et se métamorphosent par la suite en chrysalide. Les papillons finissent par éclore au bout de 3 semaines. La pyrale du buis se reproduit tout le long de l'année et ne disparaît pas pendant l'hiver. Effectivement, même si le rythme diminue, les chenilles les plus jeunes (stade 1 et 2) se créent un cocon afin de survivre aux températures hivernales pour finalement reprendre ce qu'elles avaient commencé courant mars avril.

Le meilleur traitement naturel contre la pyrale du buis est le *Bacillus thuringiensis*. C'est une bactérie qui va être déposée sur les feuilles qui vont par la suite être mangées par les chenilles. Une fois les feuilles ingérées par la pyrale du buis, la bactérie s'attaque au système digestif de la chenille, l'empêchant alors de manger. En quelques jours la chenille est donc tuée.

Il existe également des pièges à phéromones qui permettent d'attirer la pyrale et autres insectes nuisibles sur une plaque engluée. Ces dispositifs peuvent se trouver dans les jardinerie ou sur Internet.



Communiqué de l'équipe "ambrosie" du Fredon Aura



Les premiers pollens d'ambrosie ont été détectés en début d'été en Auvergne-Rhône-Alpes, annonçant le retour des symptômes d'allergie. Le pic de pollinisation est quant à lui survenu vers la fin du mois d'août.

Pour rappel, l'ambrosie se développe de préférence dans les parcelles mises à nu ou remaniées (bords de route, chantiers, carrières, parcelles agricoles...). Ces sites présentent des déséquilibres, souvent dus aux activités humaines, et la compétition de la végétation locale est insuffisante pour freiner le développement de l'ambrosie.

Pour plus d'efficacité, nous vous invitons à :

Identifier les zones infestées en insistant, en priorité, sur la surveillance de ces sites à risque ;

Veiller en priorité à la destruction de ces foyers avant le pic de pollinisation.

Cas particulier des milieux agricoles

Suite aux récoltes de blé/colza, de nombreuses parcelles agricoles se retrouvent sans couverture végétale, avec un risque important d'apparition d'ambrosie. Bien gérer son interculture est essentiel pour mener une lutte efficace et durable.

Durant cette période, plusieurs techniques permettent de lutter efficacement contre l'ambrosie : déchaumage mécanique, implantation d'un couvert végétal, broyage... Il est toutefois important de noter que ces différentes stratégies ne sont pas applicables au même moment et que certaines interviendront plus tardivement dans le cycle de la plante. Le choix de la technique adaptée doit donc être raisonné en considérant plusieurs paramètres : conditions météo, matériel disponible, coût de l'intervention...

FREDON AURA se tient à votre disposition pour vous apporter un soutien technique, sur le terrain, dans la gestion des situations conflictuelles. : ambrosie38@freon-aura.fr ou au 04 37 43 40 70.

Vie pratique

Prix citron amer



Aux individus ayant tagué un mur de l'école et le banc de l'amitié.



Prix orange



Aux employés communaux qui ont nettoyé mur et banc avant la rentrée des classes.



La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise - MIFE Isère, agit pour l'emploi et la formation depuis plusieurs années sur les territoires de l'Isère.

La MEE-MIFE Isère développe des liens privilégiés avec les entreprises notamment les TPE/PME, pour l'emploi et le développement des compétences. Elle dispose aujourd'hui d'un réseau de 1 100 entreprises référencées sur les territoires dont 600 références actives.

Dotée d'une équipe de professionnels expérimentés, la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) est reconnue pour ses accompagnements auprès de tous les publics notamment les

salariés, les publics dits "Séniors ou expérimentés", la mise en place des parcours VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) certifiée Qualiopi.

La MEE-MIFE Isère accompagne les habitants dans leur évolution professionnelle, par exemple, à partir des attentes suivantes :

Questionnement sur votre orientation professionnelle, votre bassin d'emploi ?

Souhait de reconversion ou de formation ?

Comment évoluer dans votre emploi ?

Identifier une fin de carrière adaptée à votre situation ?

Valider des compétences acquises par expérience ?

Besoin de dynamiser votre parcours professionnel ?

Notre équipe vous reçoit pour aborder individuellement et en toute confidentialité ces sujets et vous accompagner selon votre rythme et vos besoins.

Des permanences sont ouvertes et gratuites dans les communes partenaires de Crolles et Pontcharra, ou en visioconférence.

L'accueil se fait sur rendez-vous en contactant le 04.76.13.18.05 ou contact@mee-mife.fr

Pour plus d'information sur la MEE - MIFE Isère : www.mee-mife.fr

Réseau national Intermife : www.intermife.fr

Parrainage civil

Le parrainage civil ou baptême républicain n'est prévu par aucun texte, les maires n'ont donc pas obligation de les célébrer.

Une telle cérémonie dépourvue de toute portée juridique ne constitue qu'un engagement moral.

Considérant qu'il s'agit d'un acte symbolique fort qui nous ramène aux fondements de la République et aux principes républicains instaurés par la révolution française énoncés dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ayant servi de modèle à la rédaction de toutes les constitutions des pays démocratiques, j'accepte de procéder à ces célébrations, lesquelles n'auront lieu qu'une fois par trimestre à des dates déterminées consultables à l'accueil de la mairie.

Le maire : François Stefani





Maison du Département
Grésivaudan



Des difficultés financières ?

Des Conseillères en Économie Sociale et Familiale sont à votre écoute et peuvent vous recevoir pour faire le point, vous renseigner, vous orienter.

Pour un rendez-vous ou pour toute information, prendre contact avec votre Centre Médico-Social de secteur :

Maison du Département
Centre Médico-Social
53 route de Barraux
38530 Barraux
04 76 97 32 52

Centre Médico-Social
19 Avenue du Général de Miribel
38190 Villard-Bonnot
04 56 58 16 91



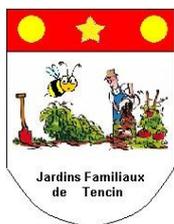
« LE TIPI » LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) à Tencin et Brignoud

Le lieu d'Accueil Enfants Parents propose à travers le jeu et la parole un espace de socialisation pour les enfants. C'est l'occasion de rencontrer d'autres parents, d'échanger, de partager et de découvrir son enfant évoluant au milieu d'autres enfants, ou tout simplement de faire une pause dans la vie quotidienne. Deux professionnels de l'enfance et de la famille accueillent les parents, futurs parents, grands-parents ou un adulte référent avec les enfants âgés de 0 à 4 ans, dans un cadre chaleureux et sécurisé. La fréquentation est anonyme, libre, gratuite et sans inscription. "LE TIPI" est ouvert le lundi de 8h45 à 11h45 au sein du Pôle Enfance Multi-Accueil L'Arche, 61 Route d'Hurtières à Tencin, et le vendredi de 8h45 à 11h45, dans les locaux du Centre Socio-Culturel, 12 rue Lamartine à Brignoud (uniquement en période scolaire et au mois de juillet).



Il est géré par la communauté de communes Le Grésivaudan en partenariat avec le Département et la CAF de l'Isère.

Jardins familiaux



Les jardins familiaux ont encore quelques emplacements libres pour les jardiniers en herbe ou confirmés. Vous pouvez contacter le secrétaire de l'association par mail pour plus de renseignements : baltz.patrick@orange.fr

D'autre part, une station météo a été implantée sur l'espace commun des jardins. Vous pourrez vous connecter sur meteociel.fr pour consulter les données météorologiques de la commune.



Dossier

PAEN

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS

OBJECTIFS

Le PAEN permet de protéger durablement et de mettre en valeur les espaces agricoles et naturels soumis à pression foncière en secteur périurbain.

Pour cela, il s'appuie sur la définition d'un **périmètre de protection** à l'échelle parcellaire (uniquement terrains situés en zone A ou N) et d'un **programme d'actions** précisant les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre.

Le PAEN est une compétence départementale optionnelle. En Isère, le Département s'est doté de cette compétence fin 2011 et a validé un cadre d'intervention en novembre 2018.

INTÉRÊTS ET ENJEUX

Pérenniser à long terme les espaces agricoles et naturels à proximité des zones urbaines, pour lutter contre la pression foncière, éviter les conflits entre les différents usages et freiner la spéculation.

Répondre à la demande de liens ville/campagne des agriculteurs (débouchés en circuits courts, recherche de valeur ajoutée) et des habitants (lien social, cadre de vie).

Concilier activité agricole, développement urbain et gestion des espaces naturels.

MISE EN ŒUVRE

Les communes souhaitant lancer une réflexion PAEN doivent en délibérer en conseil municipal.

Un avis favorable a été rendu à Tencin le 23 mars 2021.

La Chambre d'Agriculture a effectué un travail spécifique avec les agriculteurs du territoire : réunions de juin à décembre 2021 et enquêtes individuelles afin d'informer sur le PAEN et recueillir l'avis des exploitants, travailler le diagnostic et les enjeux et recueillir les premières propositions d'actions.

Tencin fait partie des 22 communes ayant délibéré pour lancer la réflexion et pour lesquelles la profession agricole n'est pas opposée au PAEN (Le Touvet est doté d'un PAEN depuis 2019).

Des ateliers collectifs pour co-construire le programme d'actions ont été organisés en mars 2022 avec élus, agriculteurs, forestiers, acteurs de l'eau et de l'environnement.

Chaque commune a proposé un périmètre de protection. La surface totale actuellement proposée sur le Grésivaudan est de 9 230 ha environ.

Saisine par le Département de la Chambre d'agriculture, du SCOT et de l'ONF pour accord / avis sur le projet PAEN.



PROGRAMME ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSÉES

Foncier : pour pérenniser et optimiser le foncier agricole et forestier, et protéger les espaces naturels ;

Agriculture : pour œuvrer au développement économique des exploitations et accompagner leurs transmissions et évolutions ;

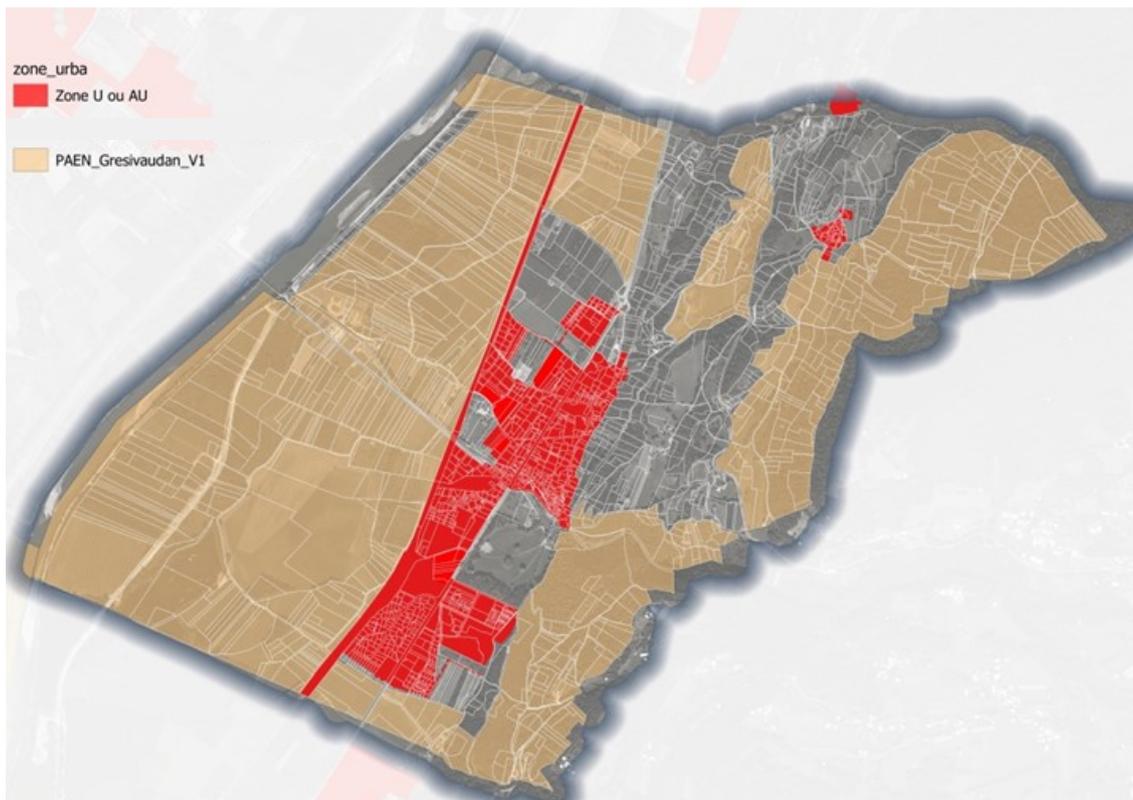
Lien social/sociétal : pour communiquer sur les exploitations et productions agricoles locales, renforcer le lien entre agriculteurs ou forestiers et habitants, mettre en valeur l'articulation entre agriculture, forêt, environnement, culture, loisirs, etc. Et enfin concilier les usages dans les espaces agricoles, forestiers et naturels ;

Forêt : pour faciliter les investissements et conditions d'exploitation de la forêt et accompagner les professionnels dans leur volonté d'évolution de leurs activités ;

Ressource eau : pour travailler sur les besoins en eau de l'agriculture, optimiser l'irrigation, protéger les zones humides et concilier risque d'inondation et pratiques agricoles ou forestières dans la plaine ;

Patrimoine naturel et paysager : pour valoriser les pratiques ou effets positifs sur la biodiversité de l'agriculture ou de la gestion forestière, lutter contre les nuisances liées au gibier ou aux espèces invasives végétales, maintenir ou conforter les corridors écologiques et conforter la gestion des espaces naturels remarquables.

TENCIN PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Retours accords et avis espérés pour fin septembre. Les communes devront délibérer sur la poursuite du projet.

Novembre 2023 : organisation de réunions publiques d'information sur le projet et l'enquête publique.

Fin 2023 : Enquête publique.

Début 2024 : délibération du Département sur le périmètre et le programme d'actions.

1^{er} semestre 2024 : Lancement du programme d'actions et organisation du premier comité de suivi.

Dossier

OAP (ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT PROGRAMMÉ) PRÉ SEC

Parfois peu attrayante, dégradée, sans cohérence urbaine, ni architecturale...

L'entrée sud du village est à réinventer, à réhabiliter.

La transformation d'un quartier laisse des traces mais ne peut se faire sans penser à son passé. Chaque site a une histoire et une identité. Ne pas oublier permet de reconstruire en donnant sens au lieu.

Depuis 2020, le secteur Pré Sec est concerné par une OAP qui prévoit la réalisation d'une salle polyvalente et des logements. Les études avançant, le projet a évolué et un des enjeux de la commune est de proposer, autour de cet espace majeur, un projet d'aménagement et d'urbanisme qui allie de façon la plus harmonieuse possible, activités commerciales/services, logements et espaces publics. Ces aménagements doivent aussi avoir comme ambition de promouvoir l'identité de l'entrée du village, tout en offrant une circulation plus apaisée autour de l'école, en développant des modes de transport doux, dans un cadre agréable.

LA SCIERIE, SITE EMBLÉMATIQUE DE NOTRE VILLAGE

Auguste Pouchot-Camoz-Gandorne acquiert la scierie en 1934.

Reconnue pour son sérieux et sa qualité, elle se poursuit lorsque son fils Joseph en prend la tête en 1954.

Son fils Daniel fera des études dans le bois et s'associera avec son père pour faire fructifier l'entreprise jusqu'en 2006 date de sa vente.

La scierie a donné vie au village et son activité parfois bruyante, odorante, faisait partie intégrante de Tencin et de son environnement.



COMMENT RECONQUÉRIR CE SITE ?

La transformation d'une friche peut se définir par sa capacité à être résorbée ou reconvertie en un autre usage, résidentiel ou mixte, économique, patrimonial ou naturel. Afin d'avoir une vision stratégique du futur usage de la friche, trois aspects sont à prendre en considération :

Les caractéristiques du site : superficie, présence et état du bâti, pollution du sol, etc.

Les caractéristiques de son environnement immédiat : zonage du PLU, proximité avec un centre urbain, proximité avec les réseaux de transport (y compris collectifs), appartenance à un corridor écologique, etc.

Les besoins de la collectivité : projets de développement, besoins en logements, équipements publics, ou autres besoins spécifiques (îlots de chaleur urbains, gestion des déchets, etc.).

UN SITE EN MOUVEMENT À L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE

Les atouts du site :

- Des équipements publics (école, terrains de sport).
- La halte ferroviaire dont on peut espérer la réouverture dans les dix années à venir.
- Friche industrielle, le site de l'ancienne scierie, est très convoité. C'est pourquoi la commune s'empare du projet afin d'en maîtriser le développement et son aménagement.

La collectivité souhaite urbaniser le secteur "Pré Sec" qui s'intègre dans une réflexion plus globale d'organisation à l'échelle du centre-bourg.

Quatre phases encadrent la programmation :

- Le montage de l'opération avec études d'opportunité et de faisabilité ;
- L'élaboration du programme proprement dit (étape actuelle)
- La conception avec désignation du maître d'œuvre => concours d'architecte
- La validation du programme définitif durant la phase de conception.

Pour bien mener ce projet structurant, la commune, par délégation de maîtrise d'ouvrage a donné à Isère Aménagement, compétente en la matière, le droit d'entreprendre des études sur le site : étude de circulation, étude de pollution des sols, scénarios d'aménagement, étude financière et négociations des parcelles dans le but d'en devenir propriétaire.

Le projet consistera en la construction de :



Logements dont des logements sociaux,



Surfaces commerciales,



Un parc paysager / un bike Park associé à une Pumptrack,



Une maison médicale pluridisciplinaire (projet mené avec le cabinet médical actuel de Tencin qui souhaite évoluer),



À terme, une salle polyvalente (horizon 2030),



Une gare en fonctionnement (horizon 2035) mais un site préparé à son ouverture.

- ⇒ **Créer et pérenniser un site majeur valorisant l'aménagement urbain et paysager de l'entrée du village**
- ⇒ **Concilier les usages des habitants avec une dynamique de santé au cœur de Tencin avec l'installation de la maison de santé pluridisciplinaire et potentiellement d'une pharmacie.**
- ⇒ **En parallèle, le projet de PAEN permettant de préserver les terrains agricoles, vise à faire de l'agriculture une composante essentielle de la qualité de vie des habitants.**



Plateformes de tri

Notre collecteur d'ordures ménagères et des plateformes de tri nous a signalé des comportements inadaptés en matière de dépôt. En effet des déchets dit recyclables sont mélangés aux ordures ménagères (bouteilles, plastiques, métal...) et les ordures ménagères sont jetées en vrac dans les conteneurs.

Petit rappel : les ordures ménagères doivent être déposées dans des emballages fermés pour éviter les mauvaises odeurs. Les déchets recyclables : emballages plastique, verres, emballages carton, papiers journaux, cartons, canettes, pots de yaourt...) doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Les encombrants, les déchets verts doivent être transportés en déchetterie.

Merci pour votre compréhension



Grêle



Nombre d'entre vous ont subi dernièrement des phénomènes météorologiques qui ont généré de nombreux dégâts sur la commune, notamment la grêle. Nous tenons à vous préciser que les demandes formulées au titre d'évènements tels que l'action directe du vent, la tempête, le poids de la neige sur les toitures (en dehors des avalanches), le gel, la foudre et **la grêle ne sont pas recevables au titre de la procédure "catastrophes naturelles"**.

En effet, les dommages en résultant peuvent être couverts par le champ assurantiel (loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles). Aussi, si vous avez été victime de dégâts imputés à la grêle, vous devez vous rapprocher de votre assureur et vous conformer aux mentions inscrites dans votre contrat. En revanche, les phénomènes comme les inondations, les crues torrentielles, les mouvements de terrain, la sécheresse, les séismes et les avalanches sont éligibles à la procédure catastrophe naturelle sous réserve que les biens endommagés soient des biens assurables : voiture, bâtiments, etc. Ce qui exclut donc les infrastructures routières.

Aménagements, réhabilitation et gestion de l'espace public et privé entraînent parfois de vifs débats sur la place à lui accorder...

La police de l'environnement peut contrôler les haies.

Dans quel but ? Une haie, ce n'est pas seulement quelque chose qui vous abrite du vent ou permet de clôturer un environnement. C'est bien plus que cela ! L'objectif est de sensibiliser les acteurs sur l'intérêt écologique des haies, et la nécessité d'assurer leur maintien.

Si l'accent est souvent mis sur la création de nouvelles haies, il est primordial de mieux protéger le linéaire existant. C'est un sujet de biodiversité générale qui touche bien plus de monde qu'on ne le pense.

Un non-respect peut entraîner des sanctions.

Il faut rappeler trois enjeux majeurs : Le premier : réparer. En replantant des haies, on peut réparer le mal fait auparavant. Le second enjeu est la gestion.

Une haie, on doit y faire attention, s'en occuper, sinon elle meurt et notre premier enjeu tombe à l'eau. Le dernier enjeu, c'est l'entretien, primordial pour qu'une haie perdure et pour qu'elle respecte cet enjeu. C'est pourquoi une police de l'environnement peut réaliser des tests aléatoires, afin de vérifier si toutes les haies sont aux normes.

Nous essayons de tendre vers **une trame verte urbaine**, et pour cela nous avons besoin que la population joue le jeu. Par leur fréquentation et les activités qui s'y déroulent, les espaces verts renforcent localement la cohésion sociale.

« Il faut mesurer la richesse avec d'autres outils que notre PIB. Il faut y introduire des éléments de bien-être, de santé, d'accomplissement. Le paysage et le végétal ont toute leur place dans cette conception nouvelle. » Erik Orsenna, économiste, académicien et président du Cercle Cité Verte.

Toujours dans un souci de respect de l'ensemble de notre environnement, afin de prévenir et réprimer ses atteintes, près de 1 700 inspecteurs de l'environnement de l'Office Français de la Biodiversité apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et font des interventions.

Il est possible qu'ils interviennent sur la commune dans les prochains mois.



Testez votre éligibilité sur iserefibre.fr

Boutique éphémère Fibre optique

Venez rencontrer les Opérateurs Fibre,
accès internet Très Haut Débit



Mercredi 8 et vendredi 10
novembre de 11h00 à 19h00

Mairie, salle des mariages
59 route du Lac, Tencin

Un événement en présence des opérateurs de services,
et en partenariat avec le Département et les collectivités.



Déjà 110 000 abonnés en Isère grâce au réseau d'initiative publique

Tencin 2020 n° 9 - octobre 2023

Village fleuri

En vue d'obtenir une première fleur dans le cadre du label village fleuri pour l'automne 2024, la municipalité continue l'embellissement de la commune en plantant différentes plantes et fleurs un peu partout sur le territoire communal.



Urbanisme

ÉCHANGES MAIRIE / ADMINISTRÉS :

AFIN DE GAGNER DU TEMPS DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES :

Il est bon de privilégier les contacts par mail à l'adresse : urbanisme@tencin.fr afin de permettre les recherches liées à vos demandes.

Le code de l'urbanisme impose que les demandes de pièces complémentaires, notifications de délais, décisions et autres soient transmises aux pétitionnaires en lettre recommandée avec accusé de réception, afin que la mairie puisse détenir la preuve, en cas de recours ou de dépassements des délais d'instruction, que le demandeur a bien eu connaissance de tous les éléments du courrier.

Ces documents vous sont souvent proposés par mail avec demande d'accuser réception. Malheureusement, beaucoup d'entre vous ne le font pas, ce qui contraint la mairie à renvoyer le même courrier par voie postale en recommandé avec accusé de réception et vous contraint à votre tour à vous déplacer au bureau de poste afin de le récupérer. Si vous travaillez, cela peut s'avérer compliqué.

Afin d'éviter ce déplacement, et d'autres désagréments du type refus de projet si vous n'y allez pas, nous vous conseillons vivement d'accuser réception des mails transmis par le service urbanisme.

IL EST IMPOSSIBLE DE SE PRONONCER SUR UN DOSSIER SANS POUVOIR L'ÉTUDIER DANS SA GLOBALITÉ.

La pré-instruction d'un dossier d'urbanisme n'est pas prévue par le code de l'urbanisme.

Il n'est donc pas nécessaire de prendre un rendez-vous pour avoir l'avis de la mairie sur un projet. Nous rappelons que la mairie ne monte pas de projets. Pour cela, vous pouvez obtenir une aide auprès du Conseil de l'Architecture (CAUE) à Grenoble, 22 rue Hébert. Un architecte-conseil vous recevra sur rendez-vous au 04 76 00 02 21. Ce service est gratuit pour les administrés.

Le rôle de la mairie est d'instruire les dossiers de demandes d'urbanisme. Elle contrôle vos demandes et veille à ce qu'elles soient conformes aux documents d'urbanisme (PLU, Plans des risques, servitudes, consultation des services de l'État...), d'où la demande de pièces complémentaires pour quasiment tous les dossiers.

Il n'est pas nécessaire non plus de prendre un rendez-vous pour demander si vos dossiers sont complets. Cette tâche fait partie de l'instruction. Contrôler les dossiers avant dépôt équivaldrait à une pré-instruction qui n'est pas prévue par le code de l'urbanisme.

AUTORISATIONS D'URBANISME :

Nous rappelons que tout projet de travaux (peinture de volets, changement de menuiseries, création d'une fenêtre, clôture, piscine, ravalement façades...) requiert une autorisation d'urbanisme sous la forme d'un permis de construire (PC) ou d'une déclaration préalable (DP), selon les projets.

Aucune commande ne doit être passée avant d'avoir obtenu un arrêté municipal de non-opposition à déclaration préalable ou autorisation de permis de construire.

De même les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir obtenu cette autorisation.

Les demandes d'autorisations doivent être déposées :

Soit sous forme de documents papier en 2 exemplaires pour les demandes de travaux ; 4 exemplaires pour les permis de construire, par courrier en recommandé avec accusé de réception ou à l'accueil de la mairie ;

Soit sur la plateforme de l'urbanisme : <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan.gnau/#/>

LES DEMANDES ENVOYÉES PAR MAIL NE SONT PLUS TRAITÉES

LA DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX ET DE CONFORMITÉ (DACT) :

Elle est obligatoire. Déposée dès la fin des travaux, elle laisse la possibilité à l'Administration de contester la conformité des travaux. À Tencin, la mairie peut procéder à un récolement dans un délai de 5 mois après dépôt de cette déclaration. Si les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation obtenue, la conformité sera délivrée. Dans le cas contraire, il sera demandé de procéder à une régularisation des travaux en déposant une demande d'autorisation d'urbanisme (PC ou DP) qui peut être refusée si les travaux s'avèrent irréalisables du fait de leur incompatibilité avec les documents d'urbanisme (PLU, PPR, ...) et la demande non régularisable ; ce qui sera préjudiciable au moment de la vente de la maison, par exemple.



L'AMAP* de Tencin lance sa 2^e édition de "À ma porte"



Un calendrier pour savoir à quelles dates, en décembre, un Tencinois propose une boisson chaude devant chez lui ou dans un lieu extérieur proche. Entre 19h et

20h30, chacun arrive et repart quand il veut (les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte qui les accompagne). La seule contrainte : apporter son gobelet.

La météo est mitigée ? Pas besoin de se poser la question, l'événement aura lieu quand même.

Venez partager un moment de convivialité ! L'événement est ouvert à tous les Tencinois. Pas besoin de s'inscrire, "Venez comme vous êtes", une fois, ou deux, ou aussi souvent que vous en avez envie.

Pour ceux qui auraient envie de proposer une date à laquelle ils offrent gratuitement une boisson chaude (mais ce n'est pas une condition pour pouvoir venir aux autres dates proposées), ou pour toute autre information, contactez-nous :

Amaporte.Tencin@gmail.com

Des informations plus précises et le calendrier (qui se remplit au fur et à mesure) se trouvent ici : <https://dgxy.link/amaporte>

* Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne <https://tencin.amap-aura.org>

Zoom sur les détecteurs de faune

En France, les collisions entre un véhicule et la faune sauvage représentent plus de 60 000 accidents par an.



Pour réduire les risques encourus par les usagers de la route et préserver la faune au niveau des corridors biologiques, le département de l'Isère a installé depuis 2012 des caméras bien particulières sur la RD1090 et la RD523. Le dispositif infra-rouge détecte la nuit les animaux (cerf, renard, sanglier, lapin...) de chaque côté de la chaussée, d'une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil. Le moindre mouvement déclenche instantanément des panneaux lumineux pour alerter les automobilistes. Ce ne sont pas seulement des panneaux pédagogiques : lorsqu'ils s'allument, ils annoncent un danger autant pour les animaux que pour les automobilistes !

Les détecteurs fonctionnent entre le coucher et le lever du soleil lorsque les déplacements des animaux sont les plus fréquents et aussi les plus dangereux en raison d'une moins bonne visibilité. Cela permet également de ne pas déclencher d'alarmes pour les activités humaines en journée.

Cependant les équipements ont été à de nombreuses reprises victimes de vandalisme et de vol (notamment des batteries) dès 2012.

Ces problèmes récurrents nécessitent l'arrêt du fonctionnement des systèmes de détection, et ont amené le Département à lancer une campagne de modernisation dans le cadre du contrat vert et bleu de Belledonne. Les travaux de modernisation des détecteurs de faune concernent 4 zones situées dans le Grésivaudan sur les RD 1090 et RD523 à Bernin, Le Touvet, La Buissonnière et Le Cheylas.

Cette modernisation a permis de sécuriser les systèmes (pistage du matériel), bénéficier d'une meilleure technologie et réaffirmer la volonté du Département de préserver la faune tout en garantissant la sécurité des usagers de la route.

Chaque détection est filmée et l'ensemble des données techniques peut être analysé sur une plateforme de suivi à distance.

Une analyse post aménagement a permis de démontrer qu'entre mars 2013 et mars 2014, au moins 3 750 animaux ont été détectés sur l'ensemble des sites, effectuant un total de 2 851 traversées de la route. Ces chiffres représentent autant d'alertes pertinentes pour l'utilisateur et se traduisent potentiellement par un grand nombre de collisions évitées.

RESTE À LEVER LE PIED !

Conseil municipal



Conseil municipal du 14 mars 2023

1. Adhésion au contrat groupe assurance statutaire

Proposition d'adhésion au contrat de groupe négocié par le centre de gestion de l'Isère.

Proposition adoptée

2. Demande d'attribution d'un fonds de concours TEPCV 2021 pour la rénovation de l'éclairage public

Retrait de la délibération car inutile selon la communauté de communes.

3. Adhésion au service juridique SVP

Service chiffré à 1 440 €.

Adhésion adoptée

4. Extinction partielle de l'éclairage public

Proposition de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public selon les modalités suivantes : du 1^{er} mai au 31 août extinction totale, du 1^{er} septembre au 30 avril extinction de 23h à 6h.

Proposition adoptée.

5. Avenant au bail de la poste

La poste et la commune ont convenu de faire évoluer ce bail à compter du 1^{er} janvier 2023 afin que le loyer soit indexé tous les ans en fonction de la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction

Autorisation donnée au maire pour signer l'avenant au bail de la poste.

6. Adoption du règlement intérieur de la médiathèque et des tarifs

Proposition d'appliquer la gratuité aux deux écoles de la commune, la crèche, les assistantes maternelles et le centre de loisirs et d'adopter le nouveau règlement et les conditions tarifaires suivants : individuel adulte 5 €, famille (couple avec deux enfants) 10 €, collectivités

gratuit, enfants gratuit, extérieur au réseau 20 €.

Proposition adoptée.

7. Modification du régime indemnitaire RIFSEEP

Le nouveau RIFSEEP prévoit 9 catégories dont le montant se décline de 3 558 € à 14 400 € annuels. Ce projet a été adopté à l'unanimité lors du dernier Comité Social Territorial du 24 janvier 2023.

Proposition d'adopter ce nouveau RIFSEEP.

Proposition adoptée.

8. Demande de fonds de concours à la communauté de communes dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public – tranche 5

Dans le cadre de la rénovation entreprise lors des travaux d'enfouissement rue du Martinet, les ampoules sodium ont été changées par des Leds secteur Pré Sec.

TE 38 a attribué une aide de 14 400 € pour une dépense de 40 038 € HT. Les fonds de concours ne pouvant excéder 50% du reste à charge, nous pouvons solliciter une aide auprès de la communauté de communes de 13 019,15 €.

Autorisation donnée au maire de solliciter ce fonds de concours auprès de la communauté de communes.

9. Installation d'une borne de recharge électrique

Demande d'un fonds de concours à TE38 pour la réalisation des travaux pour un montant de 26 720,89 € avec un reste à charge pour la commune de 9 352,49 €.

Demande adoptée.

10. Adhésion à l'association femmes élues de l'Isère

L'association des femmes élues de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées de l'Isère. Demande d'approbation de l'adhésion pour un montant de 100 €.

Demande adoptée.

11. Arrêt du projet de révision allégée du PLU

Aucune observation n'ayant été formulée durant la concertation. Demande d'arrêter le projet de révision du PLU.

Demande adoptée.

12. Arrêt du projet de modification de droit commun du PLU

Deux remarques ont été formulées durant la concertation. Le dossier étant prêt à être arrêté, demande de soumission du dossier aux personnes publiques associées, d'organisation d'une enquête publique et autorisation donnée au maire de signer tout acte nécessaire à la poursuite de cette révision allégée.

Demandes adoptées.

Fin de séance



Conseil municipal du 4 avril 2023

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2023

Il est demandé de modifier l'appellation du parking FOFO par « place du 19 mars 1962 (dit parking FOFO) »

Approbation du PV du 14 mars 2023.

2. Approbation de la convention conclue avec la communauté de communes Le Grésivaudan relative à la mutualisation des dispositifs de vidéoprotections sur son territoire

Dans le cadre de sa compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, la communauté de communes Le Grésivaudan souhaite acquérir, installer, et entretenir des dispositifs de vidéoprotection sur les principaux axes routiers du territoire de la communauté de communes.

Approbation de la convention.

3. Information au conseil municipal : état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant dans leur conseil en année n-1 (cgct, art. L 2123-24-1-1 / art. L 5211-12-1

La loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a imposé de nouvelles obligations en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Chaque année, avant l'examen du budget, les communes et les EPCI à fiscalité propre doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant dans leur conseil en année N-1 (CGCT, art. L 2123-24-1-1 / art. L 5211-12-1).

Prise acte de la communication.

4. Approbation du compte de gestion 2022

Assurance auprès du trésorier de Le Touvet que les écritures (recettes et paiements et opérations d'ordre) ont été prises en compte. Le compte administratif 2022 du budget principal est conforme au compte de gestion 2022, les résultats à la clôture du budget s'élèvent à 309 959,89 € pour la section de fonctionnement et 102 990,44 € pour la section d'investissement.

Adopté.

5. Vote du compte administratif 2022 du budget communal

Les résultats de clôture cumulés se décomposent ainsi :

Section de fonctionnement : Résultat à la clôture de l'exercice précédent + 96 459,87 €, résultat de l'exercice : + 213 500,02 €, résultat de fonctionnement définitif de clôture : 309 959,89 €.

Section d'investissement : résultat à la clôture de l'exercice précédent : + 93 933,63 €, résultat de l'exercice 2021 : - 196 924,07 €, résultat d'investissement définitif de clôture - 102 990,44 €.

Compte administratif 2022 adopté.

6. Vote des taux d'imposition 2023

Proposition de ne pas changer les taux, soit 37,23 % pour la taxe sur le foncier bâti, 52,15 % sur le foncier non bâti et 7,87 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Proposition adoptée.

7. Vote du budget primitif 2023 du budget principal communal

La proposition du budget primitif du budget principal communal de l'exercice 2023 est présentée et s'équilibre ainsi : 2 042 000 € pour la section de fonctionnement et 1 145 000 € pour la section d'investissement.

Proposition adoptée.

8. Fongibilité des crédits

Proposition d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Proposition adoptée.

Fin de séance

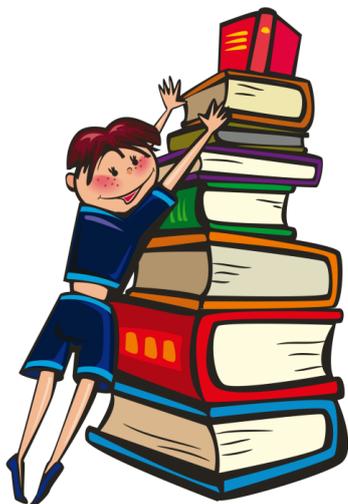
Conseil municipal des enfants

Afin de financer leur voyage de fin de mandat qui leur permettra de visiter le Sénat, les élus du conseil municipal des enfants ont organisé une vente de gâteaux le 2 juin et une de saucissons le 6 juillet.



Culture

Des nouvelles de la médiathèque



Contact
Parc de la Mairie -

Route du Lac
38570 TENCIN
04 80 04 24 62
mediatheque@tencin.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi : de 16h30 à 18h

Vendredi : de 14h à 19h

Samedi : de 10h à 15h non-stop



Pour cette rentrée, la médiathèque vous accueille dans un tout nouvel aménagement, avec des espaces pensés pour venir s'installer, passer du temps dans nos locaux, bouquiner, jouer, bavarder, se retrouver... Une configuration qui a été pensée pour s'adapter à vos usages. Voici la présentation de la proposition culturelle de votre médiathèque pour cette rentrée 2023-2024

Cycle photo " Visages, village "

Des habitants, un village, des photos, des portraits en noir et blanc, le vivre ensemble, l'estime de soi, le témoignage, voici les thèmes que la médiathèque vous propose d'aborder du 15 septembre au 25 novembre.

Tout un cycle thématique réparti en 5 grands temps forts

Visages, village, partie 1/5 : " Photomaton mobile "

Lors de la soirée pétanque du 15 septembre organisée par 1,2,3 bouge et le comité des fêtes, le club photo de Biviers a installé un Photomaton mobile où tous les Tencinois volontaires ont pu se faire photographier.

L'idée ? Récolter le maximum de portraits des habitants de Tencin.

Visages, village, partie 2/5 : Exposition " La voix des femmes "

Du 2 au 21 octobre, la médiathèque a exposé une création d'Élise Ammi, où étaient présentés les portraits de 21 personnalités féminines inspirantes de tous milieux, de toutes les époques et de chacun des continents." La Voix des Femmes " est un projet de parole, d'écoute, de témoignage et de reconnaissance.

Visages, village, partie 3/5 : " Bookface à la médiathèque "

Du 18 au 21 octobre, à la médiathèque, le club photo de Biviers est venu à la médiathèque pour photographier vos portraits le visage caché derrière une couverture de roman de BD ou autre. On appelle ce dispositif BookFace, littéralement LivreVisage.

Visages, village, partie 4/5 : " Affichage sauvage "

Le samedi 25 novembre, à partir de 15h dans le parc de la mairie. Les participants au photomaton mobile du 15 septembre seront invités à venir coller leurs propres portraits en dimension affiche directement sur les murs du parc, de la médiathèque, de la mairie, avec de la colle, des brosses, à la manière du Street artiste JR. Voir https://www.ted.com/talks/jr_my_wish_use_art_to_turn_the_world_inside_out?language=en

Visages, village, partie 5/5 : Projection de film

Le samedi 25 novembre à 18h30 à la médiathèque de Tencin

Projection du film documentaire " Visages, villages " d'Agnès Varda et JR.

Réservation : <https://framaforms.org/projection-du-film-visages-villages-1692793971>

Vous pourrez découvrir dans la médiathèque lors de la projection les tirages photo des BookFaces réalisés en octobre.



Spectacle de Noël à la médiathèque



Le samedi 16 décembre à 17h à la médiathèque, sera proposé un spectacle pour les enfants de 3 à 6 ans (et plus). Ce spectacle de Noël "Les contes bruités", interprété par Léana Martin-Cocher propose aux enfants des histoires participatives bruitées et chantées.



Théâtre

Cette année, William Shakespeare a été à l'honneur avec deux représentations théâtrales à l'espace culturel. Le 17 juin "Le songe d'une nuit d'été" par la troupe Sel et Sucre et le 17 septembre "La tempête" par la compagnie Entre en scène.



Concert "La Tournée des Refuges"

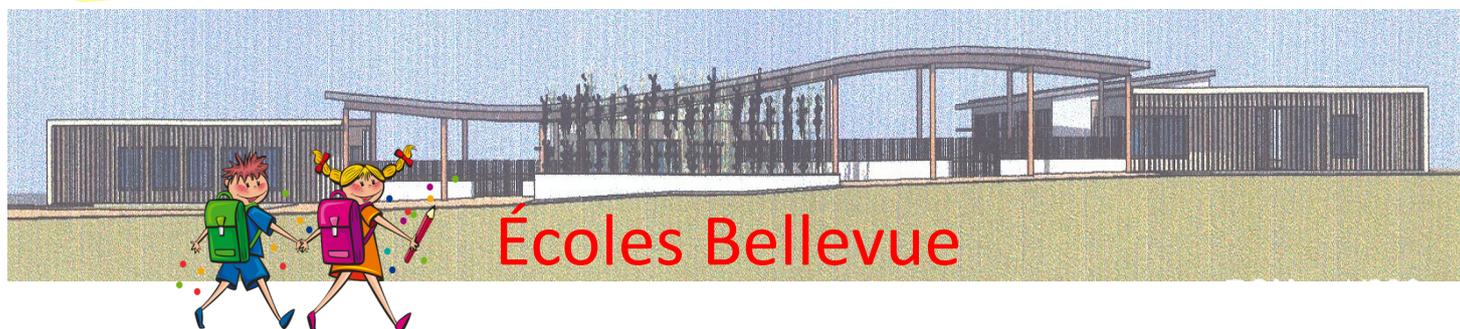


Les uns se couchent à l'heure ou d'autres se lèvent, les premiers sortent peu des villes et les seconds rarement des montagnes. Et pourtant, grâce à La Tournée des Refuges, musiciens chantonnant en russe, sicilien ou brésilien, instruments sur le dos, et randonneurs se rencontrent depuis dix ans, au passage d'un col, sur un glacier, au détour d'un chemin, pour des concerts acoustiques dans des sites d'exception... Créée en 2013 par Gaspard Panfiloff, enfant des montagnes du Taillefer désireux de concilier ses deux passions au quotidien, La Tournée des Refuges a commencé en trio. Avec aujourd'hui à son actif 24 artistes, 435 concerts, 6 685km pour 280 500 m de dénivelé et 7 albums, voici le collectif prêt à poser les sacs à dos en Grésivaudan pour fêter ses 10 ans révolus et enregistrer quelques titres !

Le concert aura lieu le samedi 13 janvier à l'église de Tencin à 20h

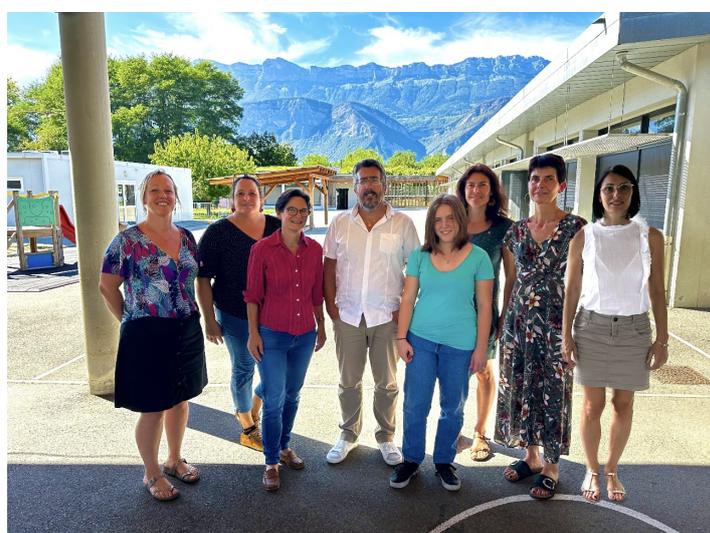
Et, sur le principe de tarification solidaire, en partenariat avec l'association iséroise "2kg de culture" qui permettra de soutenir le comité Belledonne Grésivaudan du secours populaire grâce à vos dons en denrées alimentaires. Vous achetez 2 kg de légumes sur le site <https://lnkd.in/deag-H6D>. Votre achat paie votre ticket d'entrée. Les légumes sont livrés au Secours Populaire, comité Belledonne Grésivaudan. Pour en savoir plus sur cette association partenaire: www.2kgdeculture.com

Vie scolaire



Effectifs de l'école maternelle

M. SILARD et Mme GIANGRANDE	Petite Section	24 élèves
Mmes ALLIX- VENDRAMIN et GONARD	Petite Section : 11 Moyenne Section : 12	23 élèves
Mme ESCUDERO	Moyenne Section : 12 Grande Section : 10	22 élèves
Mme RIVAL	Moyenne Section : 14 Grande Section : 8	22 élèves
Mmes VALENTIN et BOSCHER	Grande Section	23 élèves
	Total	114 élèves



L'équipe enseignante de l'école maternelle

Effectifs de l'école élémentaire

Mmes CHEVALIER et ANGLARET	CP	24 élèves
Mme GAREL	CP : 12 CE1 : 11	23 élèves
Mme OCTRU	CE1	25 élèves
Mme CHALLÉAT	CE1 : 8 CE2 : 17	25 élèves
Mmes HENRIOT et MUNSTERMAN	CE2 : 8 CM1 : 15	23 élèves
Mme MOINEAU	CM1 : 13 CM2 : 10	23 élèves
Mme DUCLOS	CM2	24 élèves
	Total	167 élèves



L'équipe enseignante de l'école élémentaire

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est un moment important, tant pour les enfants que pour les familles. Elle est synonyme de renouveau, d'avancée et de progrès à venir. Elle est l'occasion pour le personnel éducatif et le personnel communal, après s'être ressourcé, de se retrouver avec passion pour accomplir leur mission au service de notre jeunesse.

Les employés polyvalents et Atsems ont pu profiter d'une pré-rentrée avec pour chef d'orchestre, Jérémy Rouchon, directeur ACM et enfance jeunesse et Cédric Lescure, conseiller délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse, accompagnés par le maire, François Stefani et par la DGS Nadine Eymery.



Ainsi les présentations avec les nouvelles recrues ont pu se faire. Les différents locaux ont été visités. Il a été question de règlement, d'organisation et de sécurité avec pour maître mot, l'épanouissement et le bien être de chaque jeune Tencinois.

Dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial), les agents ont été amenés à participer à des groupes de travail autour des activités des temps périscolaires, tout en choisissant les thèmes pour chaque période. De ce fait et jusqu'aux vacances de la Toussaint, les différentes activités tourneront autour de la Coupe Icare (à l'occasion du 50^e anniversaire).

Ce lundi 4 septembre le périscolaire du matin n'était pas ouvert, pour la seconde année, afin de permettre à un maximum d'enfants de se faire accompagner par au moins l'un de ses parents ou proche.

Il y avait beaucoup d'enfants heureux de retrouver leurs copains mais aussi leur école. Quelques larmes, plutôt du côté de la maternelle, pour les plus petits par crainte de l'inconnu, mais aussi pour certaines mamans.

Le sou des écoles a généreusement offert, comme chaque année, le petit déjeuner à tous les parents.

La présence d'une patrouille de gendarmerie est venue sensibiliser les parents sur diverses problématiques, comme celle du stationnement. D'autant plus que les séances piscines commencent dès la semaine suivant la rentrée.

Patrice Gros, inspecteur d'académie et directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), accompagné par Rémi Ducousset, inspecteur de l'éducation nationale, ont fait le choix de se joindre à la rentrée des Tencinois afin de rencontrer François Stefani et Cédric Lescure ainsi que les deux directeurs pour apporter leur soutien suite aux dégradations qu'a connu l'école.

Ils ont échangé sur les récentes incivilités qui ont eu lieu la semaine avant la rentrée dans l'école élémentaire, sur les effectifs et l'actualité de manière plus générale.

Une visite des deux établissements a eu lieu avant d'aller souhaiter la bienvenue aux nouveaux enfants et professeurs.

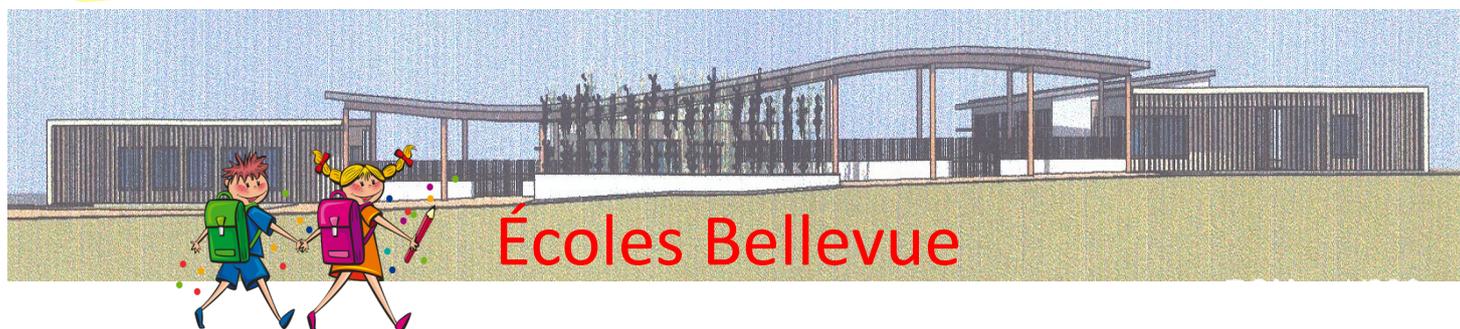
Ils se sont rendus dans des classes des deux écoles comme traditionnellement à chaque rentrée afin d'échanger sur les vacances de certains d'abord, puis sur l'année à venir et en répondant aux différentes interrogations des plus curieux.

Un certain nombre de changements feront leur arrivée pour les parents cette année, grâce à l'adoption du nouveau règlement ACM voté début juillet, comme la possibilité pour les familles de réserver la cantine 48h en avance, alors qu'il fallait inscrire son enfant le mercredi de la semaine précédent le repas l'année dernière.

Un arrêté sera pris, à la demande de Cédric Lescure, afin d'interdire de fumer, mais aussi l'utilisation de la cigarette électronique, dans certains secteurs de la commune (devant l'école, le local jeunes et la maison des associations) pour préserver la santé des plus jeunes. L'élu indique que les parents et adolescents sont pris pour exemple par les petits et il est de notre devoir de les préserver en rendant cet interdit. « C'est une question de santé publique, nous avons dans le passé déjà vu des enfants ramasser des mégots et faire le geste de fumer en disant qu'ils étaient des "grands" ».

L'année scolaire 2023-2024 est officiellement lancée à Tencin.

Vie scolaire



Qu'est-ce qu'on mange ?

Petite interview de "Guillaud traiteur" qui fournit les repas à la cantine.

Depuis combien de temps travaillez vous avec des collectivités territoriales, et avec Tencin ?

Plus de 12 ans, et avec la commune de Tencin depuis la rentrée scolaire 2019/2020.

Pouvez vous nous en dire plus sur la qualité des repas de Guillaud traiteur (origine des produits et des partenaires) ?

De nombreux producteurs nous fournissent les matières premières pour élaborer les repas, parmi eux la plupart détiennent un label : Bio, Rouge, Ishare, AOP, IGP, HVE... Ils exercent leur activité en région Auvergne Rhône-Alpes et en majorité dans le département de l'Isère.

Comment est déterminée la quantité d'aliments servie ?

Nous respectons les recommandations nutrition du GEM-RCN (Groupe d'Études des Marchés de Restauration Collective et Nutrition) qui a pour mission d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivités (restauration scolaire, crèche, restauration collective pour adultes et pour personnes âgées).

Qu'en est-il des animations Food Truck et autres ?

Plaisir et gourmandise avec les frites, nuggets, viande de Kebab, ravioles box. Quelques animations plus ludiques telles que le bar à fromages, à soupe, à fruits, crêpes, gaufres...

Quel est votre fonctionnement avec la collectivité de Tencin ?

Nous livrons en liaison froide les repas sur 4 jours. L'équilibre alimentaire est fait sur 20 jours et établi par notre diététicienne. Nous sommes à l'écoute de toute question qui pourrait rassurer les familles sur les repas de leurs enfants. Nous sommes au-dessus de la loi Ega Lim avec 70% de produits de qualité et plus de 30% de produits bio (majoritairement du local) et en circuit-court : 70 kms autour de chez nous.



La semaine de l'école à vélo



Cette année encore, le groupe scolaire Bellevue a participé au concours des écoles à vélo.

L'école maternelle a obtenu le label "École vélobilia" 3 roues avec 63% de participants sur les 111 élèves présents.

L'école élémentaire, a quant à elle, obtenu le label "École vélobilia" 2 roues avec 58% de participants sur les 155 élèves présents.



Exercice incendie



Le 12 septembre s'est déroulé le premier exercice d'alerte incendie de l'année sur les sites des deux cantines.

L'évacuation des locaux s'est fort bien passé dans le calme et avec rapidité.



Sortie scolaire

Le 29 septembre, la classe de CE1- CE2 a effectué une sortie sur les hauteurs de Tencin dans un espace naturel sensible. Il s'agissait de la première d'une série de trois.



Au jour le jour

Job dating



Le 26 juin à la maison des associations s'est tenu un job dating où de nombreux demandeurs d'emploi ont pu s'informer auprès des différentes structures cherchant à recruter, obtenir de l'aide pour rédiger un curriculum vitae. Une prochaine édition devrait avoir lieu prochainement.

Curage du Béal

Le 22 juin, le Béal, petit canal dérivé du Merdaret et alimentant par ses "affluents" une grande partie du vieux village, a été curé. Cela faisant déjà quelques années que les sédiments s'étaient accumulés et en altéraient l'écoulement.



Kermesse des écoles

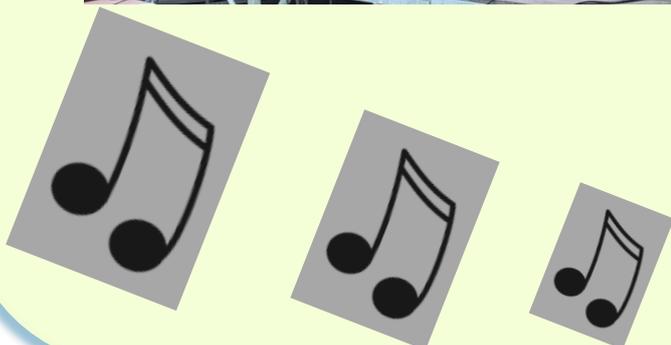


Le samedi 24 juin, la kermesse des écoles a réuni toutes les classes du groupe scolaire Bellevue pour le traditionnel spectacle de danses et chants de fin d'année scolaire. La kermesse organisée par le sou des écoles a pris la suite dans le parc de la mairie pour la plus grande joie de tous

Fête de la musique



Faisant suite à la kermesse des écoles, le comité des fêtes de Tencin a brillamment rempli sa mission d'organisateur en délivrant au public venu nombreux un spectacle de qualité.



Zumba kids

Le 28 juin, pour terminer l'année, les enfants de l'association Danse'n Fit 38 a fait une démonstration de Zumba à l'espace culturel.



Au jour le jour

Boum des CM2



La traditionnelle "boum" des CM2 organisée par le sou des écoles le 30 juin a réuni les futurs collégiens dans l'enceinte de la cantine de l'école Bellevue où ils ont passé un agréable moment.

Anniversaires

Le 1^{er} juillet les jardins familiaux tencinois et l'association 1 2 3 Bouge ont fêté leur anniversaire. 10 années de jardinage pour les jardins et 20 ans pour 1 2 3 Bouge. Les deux associations ont célébré ces anniversaires en terminant par un barbecue.



Fête nationale



Le 13 juillet, le château de Tencin a revêtu un habit tricolore pour célébrer la fête nationale. Le feu d'artifice a été tiré dans le parc. Les nombreux spectateurs ont pu aussi danser et se restaurer dans ce magnifique cadre.

Cinétoiles



Le 19 août la projection du film "Ducobu Président" organisé en collaboration avec la communauté de communes "Le Grésivaudan" a permis à plus d'une centaine de spectateurs de passer un agréable moment au parc de la mairie.

Au jour le jour

Rentrée des classes

Le lundi 4 septembre, pour la rentrée scolaire, le sou des écoles a offert un petit-déjeuner de bienvenue aux parents venus accompagner leurs enfants au groupe scolaire Bellevue.



Forum des associations

Le forum des associations s'est tenu le 9 septembre à la maison des associations.



Apéro pétanque



Le 23 septembre s'est déroulé en nocturne un convivial "apéro pétanque" co-organisé par les associations 1 2 3 Bouge et le comité des fêtes.

Jam session

L'association Muzik'all a organisé un regroupement musical le 29 septembre au parc Pré Sec.



À vos agendas - À vos agendas - À vos agendas

Cérémonie du 11 novembre
Face au monument aux morts
Horaires à venir

Soirée jeux
Samedi 18 novembre à 18h
Organisé par 1 2 3 bouge
Maison des associations

Repas des anciens
Dimanche 26 novembre
Espace culturel

Marché de Noël
Samedi 2 décembre de 10h à 18h
Maison des associations

Tournoi de ping pong
Samedi 9 décembre
Organisé par 1 2 3 Bouge
Espace culturel

Spectacle de Noël "Les contes bruités"
Samedi 16 décembre à 17h
Médiathèque

Vœux du maire
Vendredi 12 janvier à 19h
Espace culturel

Concert "La Tournée des Refuges"
Samedi 13 janvier à 20h
Église de Tencin

Foire au boudin
"Place du marché" Pré Sec
Date à venir

Jours et horaires d'ouverture au public de la mairie
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h



Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h15 à 17h15

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

François Stefani

Sur rendez-vous,

France Denans

Sur rendez-vous,

Marie-Bénédicte Estella

Sur rendez-vous,

Joël Marseille

Le lundi de 10h à 12h

Robert Fois

Sur rendez-vous,

Arnaud Kervizic

Sur rendez-vous,

Ou en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 71 36 14 : pendant les horaires d'ouverture au public.

Service urbanisme : urbanisme@tencin.fr

Autres demandes administratives : accueil-mairie@tencin.net

Directeur de la publication : François Stefani - **Mise en page** : Robert Fois

Photothèque : © Mairie de Tencin.

Vous pouvez joindre vos élus :
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité);
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie)